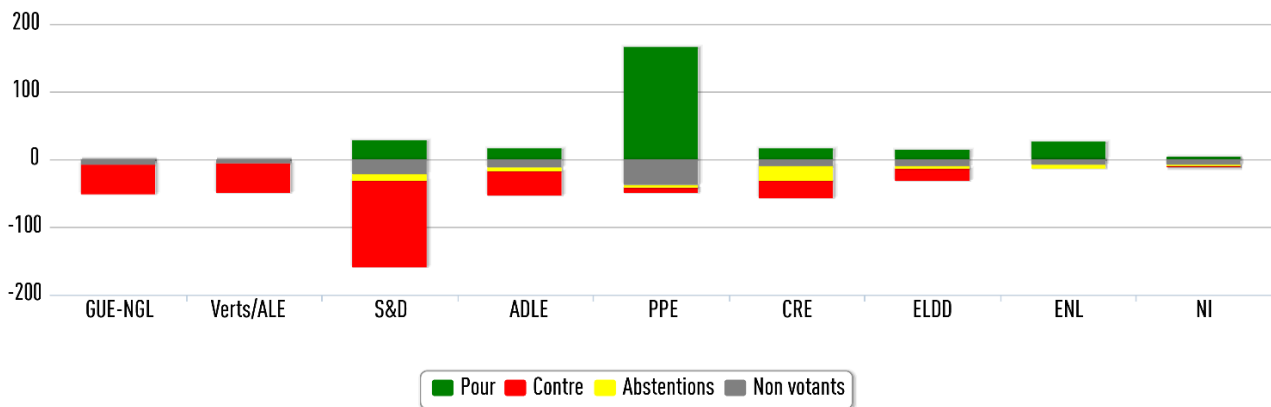
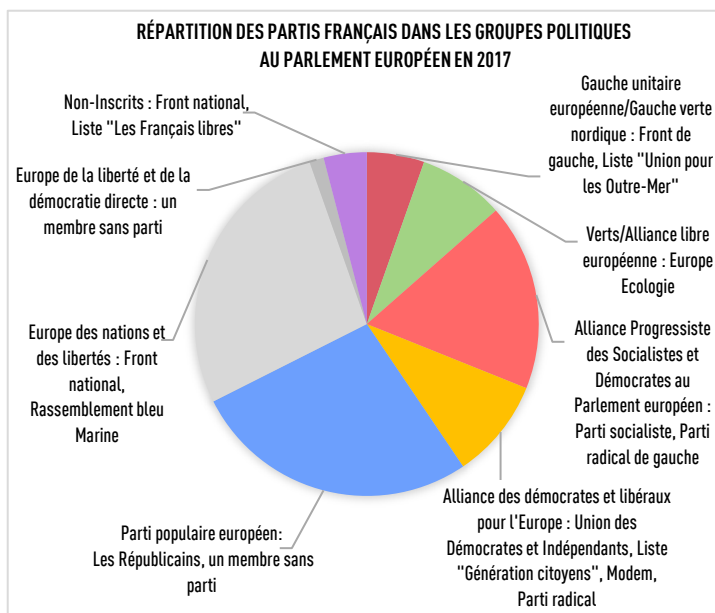


Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).



La majorité des députés de la circonscription Sud-Est a voté pour l'interdiction des symboles religieux sur les lieux de travail. Les membres présents du Front national et Les Républicains ont ainsi soutenu la possibilité d'interdire de tels symboles.

Les autres parlementaires étaient plus partagés sur cette question. La centriste Sylvie Goulard et Marie-Christine Vergiat (Front de gauche) n'ont pas voté. Les membres du Parti socialiste étaient divisés : Sylvie Guillaume a soutenu l'interdiction, mais Vincent Peillon a voté contre. Enfin, l'écologiste Michèle Rivasi a suivi la ligne de son parti et s'est opposée à l'interdiction.

Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens du Sud-Est*

Pour

Marie-Christine ARNAUTU



Front national

ENL

Mireille D'ORNANO



Front national

ENL

Dominique MARTIN



Front national

ENL

Françoise GROSSETÊTE



Les Républicains

PPE

Renaud MUSELIER



Les Républicains

PPE

Sylvie GUILLAUME



Parti socialiste

S&D

Bruno GOLLNISCH



Front national

NI

Contre

Michèle RIVASI



Europe Écologie

Verts/ALE

Vincent PEILLON



Parti socialiste

S&D

Absent

Michel DANTIN



Les Républicains

PPE

Jean-Marie LE PEN



Front national

NI

Ne vote pas

Marie-Christine VERGIAT



Front de Gauche

GUE/NGL

Sylvie GOULARD



Mouvement Démocrate

ADLE